

## HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation (TTC*)	Locaux à usage commercial ou industriel (H.T)
Jusqu'à 100 000€	7%	7%
De 100 000€ à 200 000€	6%	6%
De 200 000€ à 450 000€	5.5%	5.5%
450 000€ à 700 000€	5%	5%
700 000€ à 1 200 000€	4%	4%
Au-delà de 1 200 000€	3.5%	3.5%

\*Les honoraires sont indiqués TTC ( T.V.A à 20%)

# HONORAIRES DE L'AGENCE

## LOCATION

### HABITATION :

- **Prestations de visite, constitution du dossier et rédaction du Bail :**

Le plafond, calculé à partir de la surface habitable du logement, varie selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

**Zone très tendue : 12 € TTC par m<sup>2</sup>**

*Paris ainsi que certaines communes des départements 92, 93, 94, 95 et 78*

**Zone tendue : 10 € TTC par m<sup>2</sup>**

*Territoires des communes dont la liste est annexée au Décret du 10 mai 2013 relatif au droit d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants (Article 232 du CGI)*

**Zone non tendue : 8 € TTC par m<sup>2</sup>**

*Reste du territoire*

- **Prestations de réalisation de l'état des lieux :**

Le plafond est fixé à **3 € TTC par m<sup>2</sup>** de surface habitable, toutes zones concernées.

Le montant s'ajoute aux autres prestations.

- **Partage des honoraires entre bailleur et locataire :**

La Loi ALUR plafonne les honoraires demandés aux locataires mais elle ne remet pas en cause le principe de partage entre le propriétaire et le locataire de la rémunération liée aux missions de l'agent immobilier.

Le montant des honoraires payés par le locataire ne peut excéder celui qui est payé par le bailleur.

Les honoraires d'entremise et de négociation rentant à la charge exclusive du bailleur.

### COMMERCES ET BUREAUX

- **Prestations de visites, constitution du dossier et rédaction du Bail:**

**10% TTC** du montant de la première période triennale de loyers



# HONORAIRES DE L'AGENCE

## GESTION LOCATIVE

Les honoraires de gestion locative représentent :  
**6% TTC des loyers encaissés charges comprises**

Notre Agence vous assure un suivi complet de toutes les actions de la gestion locative de votre bien immobilier, vous déchargeant totalement des tâches administratives, et de tous les inconvénients des relations directes avec les locataires. Notre équipe est à votre écoute et vous apporte des réponses juridiques, fiscales, financières..

### NOTRE MISSION :

- Enquête de pré location
- Envoi d'un avis d'échéance et délivrance de la quittance
- Relances en cas de retard de paiement
- Vérification des contrats d'assurances, des contrats d'entretien de chaudière, de ramonage etc
- Récupération des taxes d'ordures ménagères
- Paiement des charges de copropriété (si le propriétaire le souhaite)
- Intervention en cas de problème avec le voisinage ou de désordre dans la copropriété
- Vérification des comptes de charges
- Etude de solvabilité du locataire et de la qualité du dossier à vous présenter
- Restitution au propriétaire du dépôt de garantie ( un mois de loyer hors charge)
- Suivi du bail et de son renouvellement ; conseil en cas de mise en vente à la fin du bail
- Gratuité de l'état des lieux de sortie
- Révision de loyer
- Préparation à l'établissement de la déclaration de revenus fonciers
- Apurement des charges
- Assistance juridique et fiscale
- Elaboration de devis avec nos artisans en cas de besoin et sur demande
- Suivi éventuel des travaux après accord du propriétaire
- Nos paiements au propriétaire dans le mois même par chèque ou par virement